

ORIGINAL ARTICLE



ORGANISATION DES PÊCHEURS ARTISANS EN CÔTE D'IVOIRE : CAS DE LA COOPÉRATIVE ANOUANZÉ D'ADIAKE

ORGANIZATION OF ARTISAN FISHERMEN IN CÔTE D'IVOIRE: CASE OF THE ANOUANZÉ D'ADIAKE COOPERATIVE

| Zran Gonkanou Marius * |

Département de Géographie | Université Félix Houphouet Boigny de Cocody |

| Received November 25, 2020 |

| Accepted December 13, 2020 |

| Published December 28, 2020 |

| ID Article | Zran-Ref2-ajira251120 |

RESUME

Introduction : la pêche artisanale représente 70% de la production halieutique nationale en Côte d'Ivoire. Elle constitue pour beaucoup de personnes une source d'emplois et de revenus. Toutefois, elle est confrontée à de nombreuses difficultés qui accentuent son caractère informel. **Contexte :** la création de coopératives regroupant les acteurs de la filière est apparue comme une alternative crédible pour palier à ces problèmes. On assiste ainsi à l'avènement d'associations dans la filière regroupant des acteurs en fonction des catégories socio professionnelles (pêcheurs, mareyeuses, commerçantes, etc.). **Objectif :** cette étude vise donc à analyser la contribution des coopératives dans l'organisation des pêcheurs à travers une étude de cas à Adiaké. **Matériaux et méthodes :** la démarche méthodologique est basée sur une approche qualitative. La recherche documentaire a permis d'obtenir relatives à la situation des coopératives dans la filière pêche ; leurs objectifs, difficultés et impacts positifs sur les acteurs de la filière. Les entretiens ont concerné les pêcheurs et les autorités administratives et traditionnelles. L'observation s'est faite selon un guide qui a permis d'apprécier les conditions de travail et les impacts sociospatiaux de la coopérative Anouanzé. **Résultats :** les résultats montrent que la coopérative Anouanzé des pêcheurs d'Adiaké favorise un épanouissement des pêcheurs du fait de l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail ainsi que des actions sociales au bénéfice des communautés villageoises. **Conclusion :** l'étude de l'organisation des pêcheurs artisans regroupés dans la coopérative Anouanzé d'Adiaké a mis en exergue l'importance de cette structure dans la gestion de la pêche à Adiaké et l'amélioration des conditions de travail et de vie de ses membres. Elle participe également à la mise en place d'équipements socioéducatifs.

Mots clés : Coopérative ; Pêcheurs ; Organisation ; Adiaké ; Côte d'Ivoire

ABSTRACT

Introduction: artisanal fishing represents 70% of the national fishery production in the Ivory Coast. It is a source of employment and income for many people. However, it faces many difficulties which accentuate its informal character. **Context:** the creation of cooperatives bringing together actors in the sector appeared to be a credible alternative to overcome these problems. We are thus witnessing the advent of associations in the sector bringing together actors according to socio-professional categories (fishermen, fishmongers, traders, etc.). **Objective:** this study therefore aims to analyze the contribution of cooperatives in the organization of fishermen through a case study in Adiaké. **Materials and methods:** the methodological approach is based on a qualitative approach. Documentary research made it possible to obtain information relating to the situation of cooperatives in the fishing industry; their objectives, difficulties and positive impacts on the players in the sector. The interviews concerned fishermen and administrative and traditional authorities. The observation was made according to a guide which made it possible to assess the working conditions and the socio-spatial impacts of the Anouanzé cooperative. **Results:** The results show that the Anouanzé fishermen's cooperative in Adiaké promotes the development of fishermen through the improvement of their living and working conditions as well as social actions for the benefit of village communities. **Conclusion:** the study of the organization of artisanal fishermen grouped together in the Anouanzé Adiaké cooperative highlighted the importance of this structure in the management of fishing in Adiaké and the improvement of working and living conditions of his members. It also participates in the establishment of socio-educational facilities.

Keywords: Cooperative; Fishermen; Organization; Adiaké; Ivory Coast

1. INTRODUCTION

La pêche est une activité économique très importante à plusieurs égards [1]. Premièrement sur le plan nutritionnel, elle est la première ressource pourvoyeuse de protéine pour la population mondiale. Au plan économique, elle est source d'emploi. Et enfin, au plan social, elle assure la sécurité alimentaire et reste une production essentiellement destinée à la nourrir les populations locales.

En Côte d'Ivoire, la pêche est pratiquée en mer, en lagune et dans les eaux continentales. La pêche artisanale représente 70% de la production nationale [2]. Cependant, de nombreux problèmes minent le secteur de la pêche artisanale en Côte d'Ivoire. Il s'agit de la pêche illicite, de la baisse de la production, de l'inorganisation des acteurs, du manque de financement etc. En lagune Aby, plus précisément dans le département d'Adiaké, la pêche apparaît comme une activité importante offrant aux populations la base de leur alimentation et de leur richesse [3].

L'effondrement des stocks d'Ethmalose survenue en 1980-1981, la chute des prises et les nombreuses autres difficultés inhérentes à cet état de fait ont nourri chez les pêcheurs le désir de se mettre ensemble afin d'amortir les chocs. En Côte d'Ivoire, le mouvement coopératif dans la filière pêche est caractérisé par un manque de dynamisme. Il existe très peu de coopératives dans la filière. Celles qui existent fonctionnent difficilement donnant ainsi l'impression de l'inexistence de coopératives des acteurs de la pêche en Côte d'Ivoire.

Les coopératives de pêches contribuent à la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'action collective, l'autonomisation des pêcheurs pour répondre aux changements environnementaux et socio-économique, et au partage de la responsabilité dans la pratique de la pêche responsable, mais également pour avoir une bonne voix dans le processus sociaux économique [4]. Les organisations de travailleurs de la pêche peuvent jouer un rôle important dans le développement de la communauté offrant à leurs communautés plus de résilience pour faire face aux chocs environnementaux et économiques [4]. En dépit de l'importance de la pêche artisanale en Côte d'Ivoire, on observe une faiblesse du mouvement coopératif dans ce secteur d'activité. Dès lors, il se pose le problème de l'organisation des pêcheurs artisans en Côte d'Ivoire. D'où le choix de mener la réflexion sur la coopérative des pêcheurs d'Adiaké afin d'analyser sa contribution à l'organisation des pêcheurs.

2. MATERIELS ET METHODE

2.1 Cadre de l'étude

La présente étude à pour cadre le département d'Adiaké. Il est situé au Sud-Est de la Côte d'Ivoire. La pêche et l'agriculture constituent les principales activités menées dans la région. La figure 1 indique la situation géographique du département.

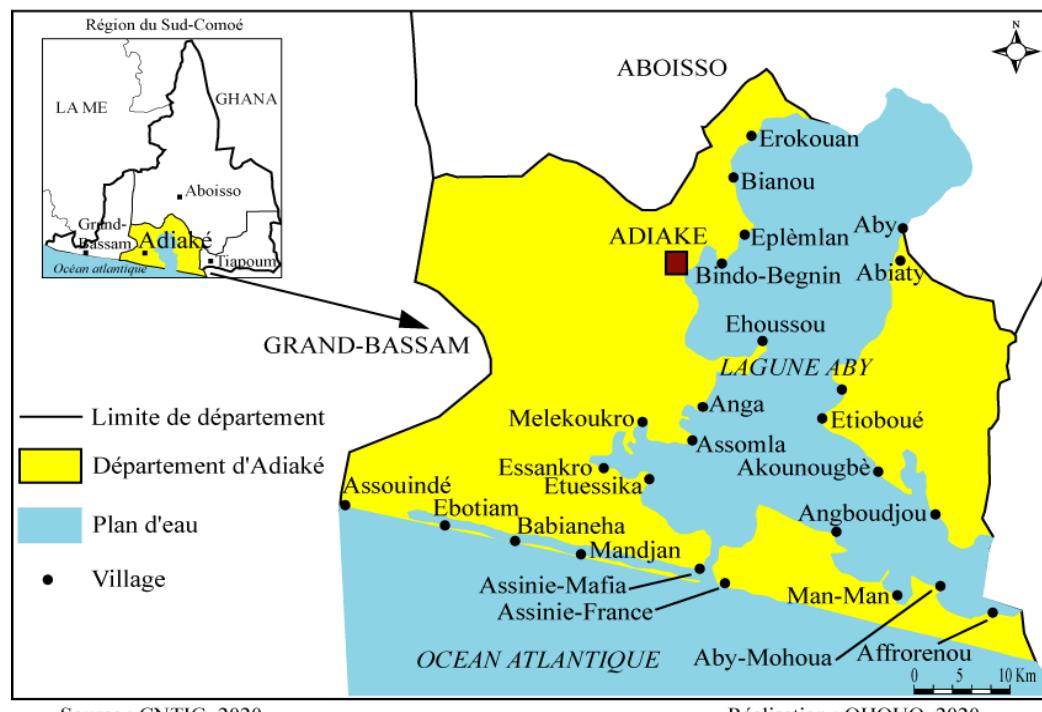


Figure 1 : Situation géographique du département d'Adiaké.

2.2 Méthode de collecte des données

La collecte des données a été réalisée à travers une approche qualitative. La recherche documentaire, l'observation directe et les entretiens ont été les principaux outils de collecte des données. La recherche documentaire a permis de faire une revue de littérature en rapport avec le sujet. Plusieurs auteurs ont abordé le problème de l'organisation des acteurs de la filière pêche : [5, 6, 7, 8]. Il ressort de la synthèse des travaux réalisés, que les problèmes auxquels sont confrontés les acteurs de la filière sont nombreux. Le regroupement en association ou coopérative constitue pour eux une opportunité pour améliorer leurs conditions de vie et de travail.

L'observation directe s'est faite à travers des séjours d'étude dans le département afin d'apprécier de visu l'organisation mise en place et les activités menées par les pêcheurs regroupés au sein de la coopérative Anouanzé. Les entretiens ont concerné plusieurs entités. La coopérative regroupe des pêcheurs originaires de trois différents villages. Nous avons donc organisé des focus group par village avec les pêcheurs. Les échanges ont porté sur la perception que les pêcheurs ont de la coopérative, des activités menées, des avantages liés à l'appartenance au groupe etc. Nous avons enfin réalisé des entretiens semi structurés avec le président de la coopérative, le responsable local du service des pêches.

3. RESULTATS

3.1 La création de la coopérative Anouanzé ; une conséquence des difficultés vécues par les pêcheurs d'Adiaké

Depuis 1990, les pêcheurs d'Adiaké sont confrontés à d'énormes difficultés. La cherté du matériel de travail (filets et pirogues), la baisse de la production du fait des pratiques de pêche néfastes, l'absence de financement institutionnel ont plongé la pêche locale dans un marasme dont les effets se faisaient sentir dans l'économie locale. Pour juguler cette situation, des regroupements informels vont naître. C'est la structuration et l'organisation des associations par le service local des pêches qui va aboutir à la création de la coopérative Anouanzé le 09 mars 2005 à Eplémilan, l'un des villages du département d'Adiaké. Elle s'est fixée plusieurs objectifs dans le cadre de son fonctionnement qui sont :

- Lutter contre l'utilisation des produits toxiques pour la pêche ;
- Aider les pêcheurs à épargner ;
- Assurer le respect scrupuleux de la réglementation liée à la pêche ;
- Lutter contre la fluctuation des prix des filets ;
- Permettre aux pêcheurs de bénéficier de l'apport des investisseurs économiques ;
- Favoriser une prise en compte des pêcheurs par l'Etat.

À sa création en 2005, la coopérative comptait 33 membres. En 2019 ce nombre est passé à 750 membres. La figure 2 permet d'apprécier l'évolution numérique des membres de la coopérative.

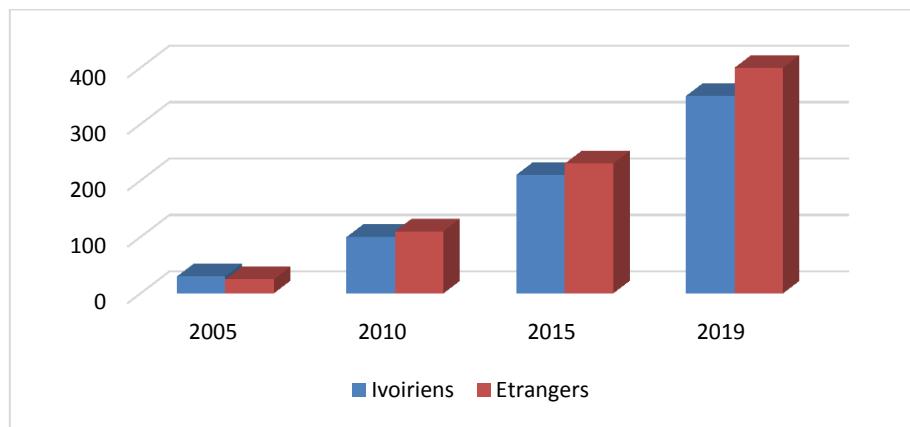


Figure 2: Evolution des membres de la coopérative Anouanzé d'Eplémilan (Source : Nos enquêtes, 2019).

L'augmentation du nombre de membres s'explique en grande partie par l'enthousiasme et le dynamisme du président dont les premiers résultats furent prometteurs.

La coopérative des pêcheurs d'Eplémilan est formée par les pêcheurs de trois villages qui sont : Eplémilan, Bianou et Erokouan. Ces villages bordent le plan d'eau lagunaire qui constitue leur espace de travail. La figure 3 permet de visualiser la localisation géographique de ces trois localités.



Figure 3: Localisation des localités d'origines des pêcheurs membres de la coopérative.

On observe à l'analyse de la carte que ces localités sont situées non loin du chef-lieu de département qu'est Adiaké.

3.2 Organisation et fonctionnement de la coopérative des pêcheurs d'Eplemlan

En Côte d'Ivoire, les coopératives sont régies par la loi N°97-721 du 23 décembre 1997 relevant du Ministère de l'Agriculture. Les associations quant à elles relèvent de la loi N°60-315 du 21 septembre 1960 gérée par le ministère de l'intérieur. La coopérative des pêcheurs d'Eplémelan fonctionne suivant des règles internes claires, transparentes régulièrement mises à jour. Comme toute société coopérative, celle d'Eplémelan est dotée d'une structure administrative qui permet son bon fonctionnement. La gestion est l'ensemble des dispositions prises et mises en œuvre pour faire fonctionner correctement la coopérative, en vue d'atteindre les objectifs visés par les membres. Elle comprend la planification, l'organisation, la direction et le contrôle. La gestion de la société coopérative d'Eplémelan est assurée par : un président, un secrétaire, un trésorier un conseil de surveillance et ensuite les membres. La figure 4 donne un aperçu de cet organigramme.

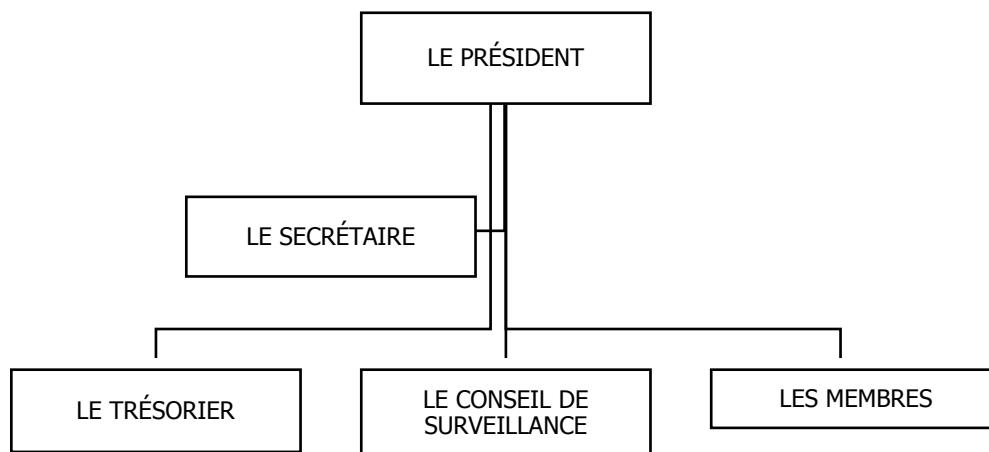


Figure 4: L'organigramme de la coopérative des pêcheurs d'Eplémelan (Source : Coopérative Anouanzê).

Le secrétaire tient le registre des membres, convoque et rédige le procès-verbal des réunions et archive tous les documents. Le trésorier assure la recherche, la collecte et la gestion des fonds. Le président convoque et préside les réunions, ordonne les dépenses et signe les documents administratifs et financiers. Le conseil de surveillance s'assure du bon fonctionnement du bureau, du respect des règles définies dans les textes.

3.3. Les actions menées par la coopérative en vue d'améliorer les conditions de travail et de vie des membres

3.3.1. La mutualisation de l'outil de production

Afin de permettre à tous les membres de la coopérative de disposer d'un outil de production, on assiste à une mise en commun des filets et pirogues individuels en plus des acquisitions de la coopérative. La mutualisation de ces engins de pêche contribue à amortir leur coût jugé onéreux par les pêcheurs. Permettant ainsi chacun de pouvoir pêcher en toute sérénité. Aussi, le filet le plus utilisé est la senne appelé localement « filet Aly ». C'est un engin de pêche collectif. Cela donne tout son sens au choix de cette stratégie de mutualisation. Tout est organisé autour du filet Aly. La photo 1 permet d'avoir un aperçu du filet utilisé par les pêcheurs membre de la coopérative



Photo 1: Vue partielle d'un filet Aly utilisé par la coopérative des pêcheurs d'Eplémelan. (Source : Nos enquêtes, 2019).

C'est un filet qui possède de grandes dimensions. La longueur va au-delà de 1500 mètres. Sa manipulation nécessite la présence de plusieurs personnes, ce qui en fait un engin collectif. Son dimensionnement favorise des prises importantes par effort de pêche. Sur les 40 filets Aly en activité sur la lagune Aby, la coopérative en possède 30. Ce nombre est le fruit d'une évolution qui s'est faite au fil des années. La figure 5 présente l'évolution du nombre de filets acquis par la coopérative de 2005 à 2019.

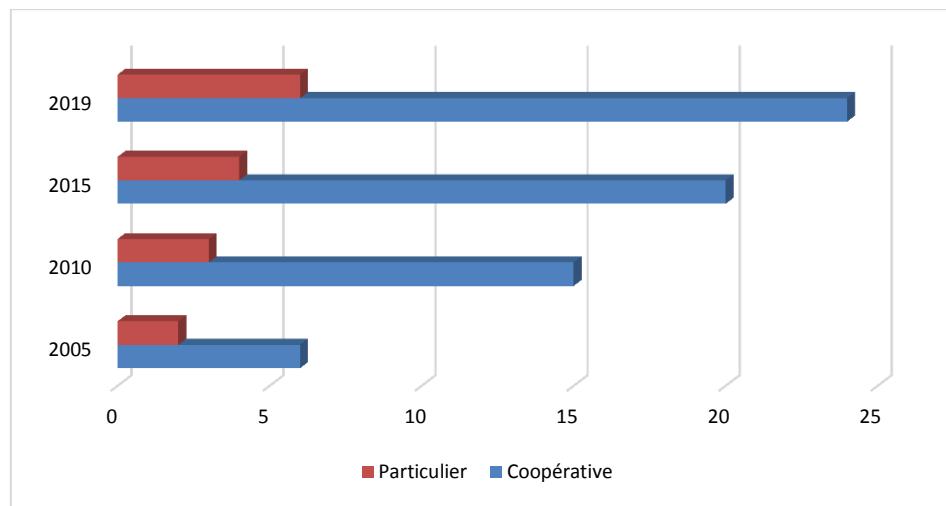


Figure 5: Nombre des filets de la coopérative anouanzé d'Eplémlan (Source: Nos enquêtes, 2019).

Cette évolution est la preuve du dynamisme de la coopérative et l'adhésion des pêcheurs aux objectifs fixés par celle-ci.

3.3.2. La mutualisation de la force de travail

La pêche au filet Aly implique un travail collectif. Ainsi les pêcheurs sont organisés par groupe ou équipe de 25 personnes. « *Nous sommes 25 pêcheurs par équipe, pendant que certains jettent le filet dans la lagune, d'autres le relèvent pendant que les derniers le vident de son contenu. C'est La technique de travail que nous avons adopté* » affirme le président de la coopérative. Cette division du travail du travail rend celui-ci supportable car la pêche nécessite une débauche d'énergie non négligeable. En outre, le fait de travailler en groupe renforce la solidarité, l'entente, l'harmonie entre les membres de la coopérative. La photo 2 illustre bien nos propos.



Photo 2 : Vue partielle de pêcheurs en activité sur la lagune Aby (Source : Nos enquêtes, 2019).

L'équipe est repartie dans deux pirogues. Dans la première se trouve le filet et une partie de l'équipage chargée de le mouiller une fois la zone de pêche identifiée. Le second équipage à bord de la deuxième pirogue procède au relèvement du filet au terme de la manœuvre de mouillage.

3.4. Amélioration des revenus des membres de la coopérative

Avant la création de la coopérative, les pêcheurs travaillaient individuellement. Les marées étaient généralement ponctuées par de maigres prises. Cela avait un impact négatif sur leurs revenus. Depuis la création de la coopérative, les pêcheurs ont observé une nette amélioration de leurs gains. La possibilité de pêcher en équipe avec du matériel approprié sont à la base de l'accroissement des revenus des pêcheurs. Pour un même effort de pêche, le pêcheur gagne avec la coopérative deux fois de gains qu'il ne percevait lorsqu'il évoluait en solitaire.

3.5. Amélioration des conditions de vie des membres

L'amélioration substantielle des gains des pêcheurs induit des changements positifs au niveau des conditions de vie des pêcheurs membres de la coopérative. Ces derniers parviennent aisément à subvenir aux besoins des ménages respectifs. Ils investissent dans d'autres secteurs d'activités afin de diversifier leurs sources de revenus. Un pêcheur résidant à Eplélan a affirmé que : « *je pratique la pêche depuis l'âge de la maturité, et depuis que je suis membre de la coopérative j'arrive à bien m'organiser* ». Cela se traduit par la constitution d'épargne en vue de réaliser des projets (construction de maisons) l'acquisition de biens de consommation et d'équipement (appareils électroménager, scolarisation des enfants, accès à l'eau potable et à l'électricité etc.). La photo 3 montre la façade d'une boutique appartenant à un pêcheur membre de la coopérative Anouanzé.



Photographie 3: Vue partielle de la boutique d'un pêcheur membre de la coopérative (Source : Nos enquêtes).

A travers, cette réalisation ce pêcheur peut faire face à certaines dépenses familiales. Selon lui, le mouvement coopératif dans leur secteur d'activité est une initiative à saluer et à encourager. Il continu en disant que même pendant la fermeture de la pêche ou même pendant les périodes difficiles de la pêche, il peut nourrir sa famille, les soigner, scolariser ses enfants et faire face à tous les problèmes qui se présenteront devant lui. Il affirme que : « *je vis heureux car la coopérative m'a permis de réaliser mon rêve ce qui est de devenir un jour propriétaire d'un bien avec mes propres efforts* ». Beaucoup sont ceux qui investissent dans la construction de logements, signe extérieur d'une certaine aisance financière. La photo 4 illustre nos propos. Elle montre la maison d'un pêcheur membre de la coopérative.



Photographie 4: La maison d'un pêcheur membre de la coopérative (Source : Nos enquêtes, 2019).

Le pêcheur propriétaire de cette maison nous a confié que : « *avant que je n'adhère à la coopérative des pêcheurs je n'avais rien comme réalisation. Je dormais dans une maison construite avec des bambous, sans électricité.*

Aujourd’hui je suis fière et à même temps heureux d’appartenir à ce mouvement ». La coopérative des pêcheurs du département d’Adiaké permet aux pêcheurs de vivre heureux et épanoui. Être membre de la coopérative d’Eplémlan signifie obéir à toutes les règles mises en place afin de pouvoir se réaliser.

3.6. Des actions sociales au service des pêcheurs et de la communauté

Pendant la basse saison marquée par un ralentissement des activités, la coopérative met en œuvre une série d’action afin de permettre aux pêcheurs de traverser cette période de l’année avec une certaine aisance. Elle assiste financièrement les membres en difficulté. Lorsqu’un membre de la coopérative est frappé par un deuil, il reçoit un soutien financier et moral. En Afrique, cette forme de solidarité est très importante et favorise la cohésion du groupe. La solidarité est un facteur clé dans le dynamisme des groupes socioprofessionnels. Les actions sociales sont menées grâce aux différentes cotisations perçues dans le cadre du fonctionnement de la coopérative des pêcheurs d’Eplémlan. La coopérative facilite l’accès à des opportunités d’apprentissage aux membres non scolarisés à travers des programmes d’alphabétisation et d’initiation au calcul. L’existence de la coopérative des pêcheurs a permis de mettre fin aux différents conflits qu’ils existaient entre les pêcheurs autochtones et étrangers. Cela a favorisé une meilleure cohabitation ces acteurs importants de la filière.

Au-delà de l’assistance aux pêcheurs, la coopérative œuvre au bénéfice de toute la communauté à travers le financement des infrastructures socioéducatives. La photo 5 présente un bâtiment de trois classes dans l’école primaire d’Eplémlan dont la construction a été financée par la coopérative.



Photographie 5: Vue partielle du bâtiment scolaire financé par la coopérative à Eplémlan (Source : Nos enquêtes, 2019).

Cette réalisation contribue au rayonnement de la coopérative et constitue une preuve de l’importance de l’organisation des pêcheurs dans une région où cette activité est ancrée dans l’économie locale.

3.7. Un engagement dans la gestion durable des pêches à Adiaké

La coopérative Anouanzé des pêcheurs d’Eplémlan contribue à la gestion durable des pêches à Adiaké. La formation et l’encadrement des pêcheurs en rapport avec le service local des pêches permettent de responsabiliser les pêcheurs dans la prise de conscience environnementale. La coopérative tient régulièrement des réunions avec les membres dans le but de les informer des différentes mesures prises par le service des pêches concernant la gestion de la pêche dans la lagune. Elle veille à ce que ses membres respectent les différentes mesures prises afin de préserver la ressource et assurer une durabilité de l’activité. Les pêcheurs ont développé des stratégies afin de réduire les impacts de certains phénomènes tels que la chute de la production, la fermeture périodique de lagune etc. Cela se traduit par la multiplication du nombre d’activités générant des revenus pour écarter les risques d’une mono-activité, l’investissement dans les relations sociales et les groupes pour une sécurité sociale et économique et le recours à des pratiques de pêche diverses et souples afin de réduire les risques sur certaines espèces et certains marchés.

4. DISCUSSION

La problématique de l’organisation des acteurs de la filière pêche a fait l’objet de recherches. Les résultats obtenus dans le cadre de cette étude sont en partie conformes à ceux exposés dans certains travaux de travaux de recherches. La coopération maritime tire ses origines de la nécessaire solidarité entre les hommes, exigée par de nouvelles contraintes économiques. Sa particularité repose un degré d’entraide particulièrement élevé [6]. Les coopératives apparaissent comme une solution alternative viable face à la crise économique et financière [7]. Elles sont reconnues comme un instrument de production de richesses, de création d’emplois et de promotion d’un développement social inclusif [9]. En effet, elles sont fondées sur les principes de l’autonomie, de l’autogestion, de l’égalité et de la solidarité. Au Maroc par exemple, les coopératives en pleine expansion opèrent dans différents

secteurs, contribuent au développement économique marqué par un intérêt particulier à l'aspect social. Elles jouent un rôle important pour la lutte contre la précarité, la pauvreté et le chômage. Elles travaillent à la bonne organisation du premier marché, lors de la vente à la criée et sont donc impliquées dans le soutien des revenus des producteurs [8]. En Nouvelle Calédonie, les coopératives permettent l'obtention de la glace et du carburant et pour la commercialisation de leurs produits de pêche [10]. Les coopératives jouent un rôle important dans le développement local. Elles ont la capacité d'autonomiser les petits pêcheurs, pour qu'ils puissent lutter contre les chocs environnementaux, ou socioéconomiques tels que la baisse de leurs prises, une maladie ou un décès dans leurs familles, une catastrophe naturelle ou la faim. Les coopératives de pêche peuvent promouvoir, une pêche responsable, la sécurité alimentaire, l'autonomie des femmes et l'élimination de la pauvreté [11]. Zran (2020) a montré que la coopérative des mareyeuses et transformatrices des produits halieutiques d'Abidjan contribue à l'amélioration des conditions de vie et travail des membres [5].

5. CONCLUSION

Adiaké est un important bassin de production halieutique en Côte d'Ivoire. La pêche fait partie de l'économie locale. Contrairement à d'autres régions halieutique, le mouvement coopératif dans la filière pêche a eu un écho dans le département d'Adiaké. La coopérative Anouanzé en est une illustration. Elle a permis un regroupement et une organisation des pêcheurs opérant sur la lagune Aby. Son impact sur l'amélioration des conditions de travail et de vie des pêcheurs est indéniable. En outre, elle contribue à la gestion durable de la pêche sur la lagune à travers à la sensibilisation et la formation des pêcheurs sur les risques liées à la baisse de la ressource halieutique.

La faiblesse du mouvement coopératif dans la filière pêche en Côte d'Ivoire mérite qu'on s'y intéresse. Les nombreux problèmes auxquels sont confrontés les pêcheurs constituent en principe un motif de regroupement. Cependant, le constat est que très peu de zones de pêches enregistrent des coopératives des acteurs de la filière pêche.

6. REFERENCES

1. FAO, 2018 : *Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, Rome, 237p
2. DPH, 2016 : Rapport annuel d'activités, 19p
3. KOULAI-DJEDJE Edith, 2012 : « Exploitation des eaux et développement des pêches en lagune Aby », Thèse unique de doctorat en Géographie, Université FHB Cocody-Abidjan 315p
4. FAO, 2014 : *Lasituation mondiale des pêches et d'aquaculture*, Rome, 180p
5. ZRAN Gonkanou Marius, 2020: « Socio-Professional Association and Organization of the Actors of the Fishing Industry in Ivory Coast: Case of Acofip». In, Journal of Research in Agriculture and Animal Science, Volume 7 ~ Issue 3 (2020) pp: 20-27, ISSN (Online) : 2321-9459. www.questjournals.org
6. PONSOT Fanny et MAUGET René, 2008 : « Les coopératives de pêcheurs : de la solidarité locale à une stratégie de développement ». In Revue internationale de l'économie sociale, (307), 87–94. <https://doi.org/10.7202/1021198ar>
7. GUEYE Daouda, 2010 : « Développement économique : l'alternative des coopératives », sud quotidien, consulté le 6 juin 2012.
8. SAKINA El Ouafy et SLIMANE El-Dafali, 2014 : « Financement des coopératives agricoles Marocaines, Structure et performance », In European Scientific Journal, 2014 Édition vol.10, n°28 ISSN : 1857-7881 (Print) e. ISSN 1857-7431, p. 367-382.
9. DIONYSOS Mavrogiannis, 1985 : « La place des femmes au sein des sociétés et groupements coopératifs » (enquête du BIT), In tiers-monde, 26(102) ,383-392 p.
10. LEBLIC Isabelle, 1999 : « Pêcheurs kanak et politiques de développement de la pêche en nouvelle Calédonie », In Les petites activités de pêche dans le pacifique Sud, IRD Éditions, p. 119-141.
11. ANONYME, (2012), *Manuel sur la gestion entrepreneuriale des coopératives*, 9p.



Cite this article: Zran Gonkanou Marius. ORGANISATION DES PÊCHEURS ARTISANS EN CÔTE D'IVOIRE : CAS DE LA COOPÉRATIVE ANOUANZÉ D'ADIAKE. *Am. J. innov. res. appl. sci.* 2020; 11(6): 200-207.

This is an Open Access article distributed in accordance with the Creative Commons Attribution Non Commercial (CC BY-NC 4.0) license, which permits others to distribute, remix, adapt, build upon this work non-commercially, and license their derivative works on different terms, provided the original work is properly cited and the use is non-commercial. See: <http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>